Nations Unies S/PV.4738

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4738e séance

Jeudi 10 avril 2003, à 10 h 30
New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Allemagne	M. Schumacher
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2003/398)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-31783 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2003/398)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/398, qui contient le texte d'un rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Alvaro de Soto, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre. Je lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole.

M. de Soto (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme vous venez de le dire, le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général (S/2003/398) sur les efforts qu'il a déployés entre la fin de 1999 et le 11 mars 2003 pour aider les deux parties à Chypre à parvenir à un accord général sur le problème de Chypre.

C'est le premier rapport écrit sur la mission de bons offices du Secrétaire général depuis juin 1999. Il porte sur une longue période de négociations. Il décrit les considérations du Secrétaire général qui sous-tendent ses propositions d'ensemble et fait un certain nombre de remarques sur le processus et sur la voie à suivre; de là, son importance.

Le rapport est éloquent, et je voudrais simplement ajouter quelques observations et, avec votre permission, Monsieur le Président, je vais passer à la langue utilisée pour traiter du problème de Chypre.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le problème de Chypre est le point de l'ordre du jour le plus ancien continuellement inscrit à l'ordre du jour du rétablissement de la paix du Secrétaire général. Il est difficile d'imaginer un ensemble de circonstances, aussi favorable que celui qui prévalait depuis trois ans et demi, pour parvenir à un règlement.

Pour ce qui était de l'ensemble du paysage politique de la région, toutes les conditions étaient en place. En outre, le Secrétaire général lui-même a pleinement et activement participé aux efforts déployés, leur assurant son appui total. Le Conseil lui a accordé tout son appui, et ce de manière continue. Et je crois que ce qui était avancé était un ensemble de propositions justes, équitables et globales ne requérant qu'une mise en forme définitive sur le plan technique.

Le fait qu'on ne soit pas parvenu à une solution dans ces circonstances est extrêmement décevant. Il semble que ce soit dû à l'absence de volonté politique plutôt qu'à l'absence de circonstances favorables. Bien évidemment, à la fin du processus, au moment où il fallait prendre des décisions, la crise en Iraq devenait imminente et de ce fait, il était difficile, en particulier pour la Turquie, de prendre des décisions audacieuses et d'exercer l'influence nécessaire pour parvenir à un règlement. Quoi qu'il en soit, on a laissé passer une chance unique et les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs se sont vu refuser la possibilité de voter pour réunifier Chypre et ce, au plus grand regret du Secrétaire général.

Les premiers perdants, ce sont les Chypriotes turcs et la Turquie, mais les Chypriotes grecs et la Grèce sont également perdants. C'est vraiment une situation où tout le monde est perdant. Dans son rapport, le Secrétaire général explique pourquoi, à son avis, on a laissé passer cette chance. Je ne m'y attarderai donc pas.

Si l'échec de ces efforts nous apprend quoi que ce soit, il confirme quelque chose que nous savions tous déjà : il s'agit là d'un des problèmes diplomatiques les plus difficiles au monde. C'est pourquoi le Secrétaire

général pense que l'on ferait un énorme pas en arrière si on laissait simplement ce plan se volatiliser.

Bien entendu, comme toutes les entreprises humaines, le plan soumis par le Secrétaire général, tel qu'il a été finalement révisé le 26 février, n'est pas parfait. Il est certain que les opinions quant à ce plan peuvent être divergentes, en particulier pour ce qui est des détails. Mais ce plan représente les meilleurs efforts déployés par l'ONU pour produire une proposition équilibrée et vraiment globale qui règle toutes les questions et ne laisse plus grand-chose à négocier; et surtout, ce plan représente un règlement juste et honorable qui satisfait les intérêts et les aspirations de base des deux parties. Il repose sur un processus qui a duré trois ans et demi et qui a été d'une intensité sans précédent et il repose sur quatre décennies d'efforts déployés par l'ONU à Chypre pour y établir la paix.

J'engage instamment les membres du Conseil à ne pas sous-estimer à quel point il est difficile de régler de manière équilibrée le grand nombre de questions à résoudre. Chaque mot de ce plan a été longuement étudié, dûment calibré, pesé et mis dans la balance.

Un chroniqueur turc a écrit que ce plan était comme un mobile d'Alexander Calder : tous les aspects sont liés, et si l'on ôte une des pièces importantes et qu'on en modifie l'équilibre, il risque de s'effondrer.

C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général, dans son rapport, parle de la nécessité, lors des négociations futures, de ne pas revenir sur les principes fondamentaux ni sur les compromis essentiels du plan. Pour la période à venir, après la signature du traité d'adhésion à l'Union européenne, le 16 avril, l'entrée en vigueur de ce traité le 1 mai 2004, et les préparatifs du Conseil de l'Europe de décembre 2004 au cours duquel une décision doit être prise sur les pourparlers concernant l'adhésion de la Turquie, il sera indispensable que les parties se conforment strictement au plan. Revenir sur les principes fondamentaux ou les compromis essentiels risquerait de compromettre l'ensemble de l'entreprise.

C'est pourquoi la suggestion formulée par M. Denktash à La Haye, selon laquelle les parties devraient reprendre les discussions sur les principes, a, de l'avis du Secrétaire général, sonné le glas des espoirs de parvenir à un accord. C'est pourquoi, dans le même ordre d'idée, le fait que M. Papadopoulos se soit montré disposé à ne pas rouvrir la négociation sur les parties fondamentales du plan, si M. Denktash faisait de même, a été accueilli avec satisfaction. Il faut espérer qu'avec le temps la partie chypriote turque finira par adopter la même position que celle de M. Papadopoulos à La Haye.

Pour le Secrétaire général, l'on était parvenu au point où les dirigeants de chaque partie devaient reconnaître que la poursuite des négociations ne pourrait améliorer de manière significative le plan, et que par conséquent ils devaient être disposés à le parachever et à le soumettre à référendum. C'est ce que le Secrétaire général a dit aux dirigeants lorsqu'il s'est rendu à Chypre, le 27 février dernier. Sans cette honnêteté intellectuelle de la part des deux parties, et si les dirigeants ne sont pas prêts à expliquer cela à leur peuple, il est difficile de parvenir à un règlement.

S'agissant de l'avenir, comme le souligne le rapport, le Secrétaire général n'a pas l'intention de prendre de nouvelle initiative tant qu'il n'aura pas de bonnes raisons de croire que la volonté politique nécessaire à une issue heureuse existe bien. Cela ne sera le cas que si les dirigeants des deux parties se déclarent prêts, sans équivoque et avec le soutien entier et déterminé au plus haut niveau politique dans leurs pays respectifs, à s'engager à mettre la dernière main au plan – sans revenir sur ses principes fondamentaux ni sur les compromis essentiels – dans un délai spécifié, avec l'assistance de l'ONU; et à le soumettre à des référendums distincts, et tenus simultanément, ainsi qu'il est prévu dans le plan, peu de temps après et à une date précise. Il incombe donc aux parties, et aux pays respectifs, de faire la preuve de leur volonté politique de résoudre le problème en se fondant sur ce plan et en l'appliquant de la manière suggérée par le Secrétaire général.

Depuis les événements décrits dans le rapport, M. Denktash a envoyé une lettre à M. Papadopoulos lui proposant de le rencontrer afin de discuter de toute une série de mesures de confiance. La lettre de M. Denktash est une lettre publique. D'après cette lettre, il a formulé cette proposition pour faire face à la grave crise de confiance qui, à son avis, prévaut entre les deux parties et qu'il considère comme la principale cause de l'impasse de La Haye.

M. Papadopoulos a répondu que, à ses yeux, cette impasse n'avait pas tant été le résultat d'une crise de confiance, que celui du refus par M. Denktash et par la

Turquie d'accepter le plan du Secrétaire général comme base de négociation d'un règlement final. M. Papadopoulos a réaffirmé dans les termes les plus clairs qu'il reste déterminé, même après le 16 avril, à trouver une solution « dans les paramètres du plan Annan ». Il a appelé M. Denktash à déclarer qu'il acceptait le plan du Secrétaire général comme base d'un futur processus de négociation.

M. Denktash a répondu en réitérant sa conviction que c'est bien une crise de confiance qui a entravé tous les efforts, notamment le plus récent, en vue de régler le problème de Chypre, et a indiqué que ses propositions relatives aux mesures de confiance demeuraient sur la table. Il a réaffirmé une observation faite, dans une lettre antérieure, et selon laquelle il continuait d'être favorable à la mission de bons offices du Secrétaire général. Sur ce point, il semble que M. Papadopoulos et lui-même soient d'accord. Toutefois, M. Denktash, sans accepter le plan du Secrétaire général comme base d'un futur processus de négociation, a proposé que les dirigeants discutent des amendements qu'ils souhaitent y introduire et, s'ils parvenaient à un accord, qu'ils soumettent le plan à référendum. À notre connaissance, M. Papadopoulos n'a pour l'heure pas encore répondu à cette dernière lettre.

Comme je l'ai dit, le rapport du Secrétaire général présente les raisons pour lesquelles, à son avis, le processus a échoué et il explique ce qu'il pense être la meilleure voie à suivre pour l'avenir. Les critères énumérés dans le rapport guideront le Secrétaire général dans sa mission de bons offices, à l'avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à prendre part à des consultations officieuses pour poursuivre le débats sur la question.

La séance est levée à 11 heures.